
RÈGLEMENT 701-88
(PREMIER PROJET)

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AJOUTER LES
USAGES DE BUREAUX À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE
HC-144**

- ATTENDU QUE** le territoire de la Ville de Beauharnois est régi par le Règlement de zonage numéro 701 en vigueur ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois est régie par la *Loi sur les cités et villes* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement de zonage numéro 701 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;
- ATTENDU** la demande de modification au Règlement de zonage 2023-0068 formulée par Gestion Brossoit ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal a décidé de modifier le Règlement de zonage 701 afin d'ajouter les usages de bureaux à la grille des usages et normes de la zone HC-144 ;
- ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement 701-88 adopté;

LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE
HC-144**

Le Règlement de zonage numéro 701 est modifié à son Annexe « A » afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-144.

Ces modifications étant plus amplement démontrées à la grille des usages et des normes de la zone HC-144 jointe au présent règlement à l'Annexe 1 », comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alain Dubuc, maire

Sandra Boulanger, greffière par intérim

Avis de motion :

12 septembre 2023 – 2023-
09-435

Adoption du premier projet de règlement :

12 septembre 2023 – 2023-
09-436

ANNEXE 1

GRILLES DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES PERMIS	HA-1	Habitation unifamiliale isolée	■																			
		HB-1	Habitation bifamiliale isolée		■																		
		HB-3	Habitation trifamiliale isolée			■																	
		HC-1	Habitation multifamiliale isolée				■																
		CA-1	Usages de bureaux							■													
		CA-2	Soins personnels et de santé									□											
		CA-4	Services et commerces artistiques, culturels et sportifs										□										
		CA-9	Commerces d'alimentation											■									
		CC-3	Commerces de restauration																			■	
		RA	Récréatif intensif																				□

BÂTIMENT	Structure	Isolée	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
		Jumelée																					
		En rangée																					
	Dimensions et superficie	Hauteur en étages min / max	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
		Hauteur en mètres min / max																					
		Largeur minimale (mètre)	7,2	7,2	7,2	8	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	
		Superficie d'implantation au sol minimale (mètre carré)																					

ZONE
HC-144
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	Marges	Avant minimale (mètre)	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
		Latérale minimale (mètre)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total minimal des deux latérales (mètre)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Arrière minimale (mètre)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Densité	Coefficient d'emprise au sol maximal	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
		Nombre maximal de logements par bâtiments	1	2	3	8									
		Nombre minimal de logements à l'hectare pour la zone													

DISPOSITIONS SPÉCIALES

LOT	Dimensions	Superficie minimale (mètre carré)	540	600	600	630	600	600	600	600	600	600	600	
		Largeur frontale minimale (mètre)	18	20	20	21	20	20	20	20	20	20	20	20
		Profondeur minimale (mètre)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30

SERVICES REQUIS (A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)	AE	A E	A E	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE
--	----	--------	--------	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Ancienne(s) zone(s)
HC-22

AMENDEMENTS			
Numéro de règlement	Numéro d'article	Description de la modification	Date d'entrée en vigueur
701-09	1	Amendement à la grille des usages et des normes de la zone HC-144	
701-49	2	Ajout d'une sous-classe d'usage CA-2 en précisant des usages spécifiquement permis	
701-88		Ajout des usages de bureaux (CA-1)	